



**MAIRIE DE CHAMPLAN**

\_\_\_\_\_91160\_\_\_\_\_

☎ 01.69.74.86.60  
☎ 01.69.10.09.28

CHAMPLAN, Le 8 février 2018

CL/CB/PC/2017-370

**ATTESTATION**

En raison des instructions des services de la Préfecture, le transport scolaire a été annulé à compter du 6 février.

Un arrêté du Maire a été pris concernant les écoles de Champlan, celles-ci ont été exceptionnellement fermées mercredi 7 février.

Le Maire  
Christian LECLERC

